



## 16ème législature

<b>Question N° :</b> <b>15389</b>	De <b>M. Laurent Jacobelli</b> ( Rassemblement National - Moselle )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Enseignement supérieur et recherche		<b>Ministère attributaire</b> > Éducation et jeunesse
<b>Rubrique</b> >enseignement secondaire	<b>Tête d'analyse</b> >Difficultés d'enseignement de l'allemand au collège Charles de Gaulle de Fameck	<b>Analyse</b> > Difficultés d'enseignement de l'allemand au collège Charles de Gaulle de Fameck.
Question publiée au JO le : <b>20/02/2024</b> Date de changement d'attribution : <b>27/02/2024</b> Question retirée le : <b>11/06/2024</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Laurent Jacobelli alerte Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le remplacement des professeurs absents pour une durée de moins de 15 jours. En effet, des parents d'élèves du collège Charles de Gaulle à Fameck lui ont rapporté l'absentéisme du professeur d'allemand de l'établissement. Sur fond de conflit avec la direction, ce professeur s'est déclaré en « grève illimitée » et profite d'une faille dans le droit pour rendre son remplacement impossible. Le rectorat ne peut pas prévoir de remplaçant de longue durée dans la mesure où le professeur fait en sorte que ses absences ne soient jamais supérieures à une durée de 15 jours cumulés. En conséquence, les 165 élèves concernés, répartis dans 7 classes, ont accumulé de très nombreuses heures de retard sur leur formation. Les carences accumulées dissuadent également certains parents d'inscrire leurs enfants en classe de 5e bilingue allemand, ce qui nuit directement à la coopération culturelle franco-allemande. Aussi, il lui demande de permettre aux rectorats de pallier ce type de situations et, dans le cas du collège Charles de Gaulle à Fameck, d'autoriser le rectorat concerné à recruter un remplaçant longue durée pour permettre la reprise de l'enseignement de la langue allemande dans des conditions acceptables.